

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 juillet 2006  
(convocation du 10 juillet 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel	M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHaire Pierre
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette	M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - PESSION - ZAC du centre / Pôle intermodal - Marché négocié après appel d'offres infructueux - Autorisation de signer le marché**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de communauté par délibération n°2006/0013 du 20 janvier 2006, a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution d'un marché de travaux consistant en la restructuration et l'aménagement de la rue Gambetta, de l'esplanade Charles de Gaulle, des rues Dulout et Sabrazès, du parking Dulout / Gambetta et des parvis Nord et Sud de la gare à Pessac.

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à 16 mois et le coût total est estimé à 2 184 988,00 € HT soit 2 613 245,65 € TTC.

Une partie de ces travaux de voirie doit être réalisée impérativement avant l'arrivée, en 2007, du tramway qui viendra s'inscrire sur la plateforme du Pôle intermodal de Pessac, complétant ainsi le dispositif de transport en commun tram, train et bus.

A l'issue de la consultation le groupement Colas / Screg / Crégut ainsi que la société Eurovia ont remis leurs offres qui se sont révélées satisfaisantes au plan technique, mais respectivement au dessus de l'estimation des services de 9,75% et de 15,42%.

La Commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 26 avril 2006, a décidé de déclarer l'appel d'offres infructueux et a demandé la relance de la consultation en procédure négociée avec mise en concurrence des deux candidats admis à présenter une offre conformément aux dispositions de l'article 35.I.1 du code des marchés publics.

Les deux candidats ont ainsi été invités à remettre une offre pour le 22 mai 2006, mais seul le groupement Colas / Screg / Crégut à répondu à cette nouvelle consultation.

Cette offre, identique techniquement à la première, étant encore au dessus de l'estimation de 4,8%, le groupement d'entreprises, à l'issue d'une réunion de négociations, s'est engagé à remettre une nouvelle offre.

Cette dernière, d'un montant de 2 265 117,40 € HT, s'est révélée encore supérieure de 3,67% à l'estimation.

Considérant que les travaux à réaliser sont indispensables à la mise en service du Pôle intermodal à l'arrivée du tramway, et que le pourcentage de dépassement paraît très raisonnable au regard des surcoûts inévitables qu'engendrerait un retard dans la livraison de l'aménagement, la Commission d'appel d'offres a décidé, le 21 juin 2006, d'attribuer le marché pour le prix indiqué au groupement Colas / Screg / Crégut.

Cette dépense sera imputée :

- pour les travaux concernant la ZAC du centre, dans le cadre du budget de l'exercice considéré sur les lignes suivantes :

Chapitre 23-article 2315-fonction 8220-CRB D710-programme HB 18.

Chapitre 23-article 2315-fonction 8220-CRB O100-programme VB 318

Chapitre 23-article 2315-fonction 8220-CRB O400-programmeVJA

- pour les travaux concernant le Pôle Intermodal, dans le cadre du budget de l'exercice considéré au chapitre 23 – article 2315 – fonction 8220 – CRB D320 – programme TAB02

Ainsi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- à signer le marché à intervenir avec le groupement Colas / Screg / Crégut, pour un montant de 2 265 117,40 € HT soit 2 709 080,41 €TTC, conformément à l'acte d'engagement
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
28 JUILLET 2006

M. BERNARD LABISTE